



LE DÉPARTEMENT

AIDES POUR L'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DOSSIER DE SUBVENTION

Pour préserver et éviter le gaspillage de la ressource en eau, le Département du Rhône aide les particuliers domiciliés dans le Rhône qui le souhaitent à s'équiper d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales.

L'AIDE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

L'aide du Département du Rhône porte sur l'installation d'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales. Elle pourra vous être accordée à hauteur de 20 % du coût d'installation TTC, avec un plafond de dépenses de 2 500 € TTC.

Le dossier de demande de subvention est à adresser à la Maison du Rhône du territoire où sera installé l'équipement.

Découvrez :

- Les modalités pratiques d'attribution et de versement de la subvention p.2
- Le formulaire de demande d'aides.....p.3
- Le formulaire de demande de versement de la subvention.....p.4

MODALITÉS PRATIQUES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

1- La demande de subvention

Votre dossier doit être adressé à la **Maison du Rhône du territoire** où sera installé l'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales.

Il doit être composé des **pièces suivantes** :

- Un **formulaire de demande** de subvention
- Le devis de l'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales

2- L'étude de la recevabilité du dossier

Après vérification de la complétude de votre dossier, un avis de réception vous sera envoyé, assorti le cas échéant d'une demande de pièces complémentaires.

3- L'attribution et le paiement de la subvention

Votre dossier sera soumis à l'approbation de la commission permanente du Conseil général. Vous recevrez ensuite une notification de l'accord de la subvention.

Pour obtenir la subvention, vous devrez fournir :

- Les factures justifiant des dépenses bénéficiant du crédit d'impôt
- L'avis d'impôt sur le revenu, sur lequel figure le crédit d'impôt correspondant à l'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales
- Un RIB



LE DÉPARTEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHONE

**AIDE EN FAVEUR DE L'ACQUISITION
D'UN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Nom et Prénoms :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Date de naissance :

Caractéristiques de l'installation :

- Citerne enterrée
 Citerne aérienne

Volume de stockage :

Pièces constitutives du dossier :

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- le devis de l'équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales,

Je soussigné(e).....
ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales conformément aux décisions du Département du Rhône. Je m'engage à ce que mon installation satisfasse les conditions d'octroi du crédit d'impôt, c'est-à-dire qu'elle réponde aux exigences fixées dans l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Date

Signature



LE DÉPARTEMENT

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHONE

**AIDE EN FAVEUR DE L'ACQUISITION
D'UN ÉQUIPEMENT DE RÉCUPÉRATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Nom et Prénoms :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Date de naissance :

Coordonnées bancaires ou postales (joindre un RIB)

.....
.....
.....
.....

Pièces constitutives du dossier :

- Le présent formulaire de demande de versement de subvention dûment rempli et signé,
- L'avis d'impôt sur le revenu sur lequel figure le crédit d'impôt,
- Les factures justifiant des dépenses bénéficiant du crédit d'impôt

Je soussigné(e).....

ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un équipement de récupération et de traitement des eaux pluviales conformément aux décisions du Département du Rhône.

Date

Signature